

## Marie Moret à madame veuve Laporte, 1er août 1897

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-58

Collation2 p. (304r, 305r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à madame veuve Laporte, 1er août 1897,  
Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN  
(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46798>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Roger et Laporte](#)

Lieu de destination7, rue des Saintes-Maries, Nîmes (Gard)

### Description

RésuméRéponse à la lettre de madame veuve Laporte à propos du stock de feuilles de papier pour l'impression du *Devoir* : Marie Moret calcule qu'il ne devrait plus rester de papier en magasin après l'impression du numéro d'août 1897 du *Devoir*,

de la brochure de Fabre sur le féminisme et du tiré à part des « Documents biographiques » ; question à réexaminer après impression. Sur la cession de l'imprimerie de veuve Laporte : Marie Moret indique qu'elle a étudié le transfert du *Devoir* à une autre imprimerie depuis la mort de Jules Laporte ; le départ de son fils aîné et la question du service militaire de son second fils, enfin la marche incertaine de l'imprimerie ont entretenu le désir d'un transfert, décidé dès que le fils aîné de madame Laporte lui a annoncé la cession de l'imprimerie. Marie Moret souhaite à madame Laporte de régler avantageusement ses affaires et de conclure leur collaboration en bon accord.

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Imprimerie](#)

Personnes citées

- [Fabre, Auguste \(1839-1922\)](#)
- [Laporte, Émile](#)
- [Laporte, Jules \(-1893\)](#)
- [Laporte \[madame\]](#)

Œuvres citées [Fabre \(Auguste\), \*Le Féminisme : ses origines et son avenir\*, Nîmes, Veuve Laporte, 1897.](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

aprice Louise Barnillière  
à marquer l'abst 1859<sup>e</sup> par  
incitation des choses chez  
vous, ont sans doute  
évitement en temps le juge  
l'exactitude de Lavoisier  
villes.

Par cette lettre du 27 juillet,  
vous me dites avoir en magasin  
de papier pour 1000 feuilles de  
"Décès", le décret comprend  
1000 feuilles et une livre pour 100 à  
550 exemplaires; c'est donc la  
valeur d'en plus 1000 feuille  
s. Or, vous allez à voir  
à tirer, autre le Décès sous  
pression (je ne sais si c'est  
entre dans votre calcul)  
mille exemplaires de la  
brochure "Feminism" qui  
comptera 10 pages et donne  
et les cent exemplaires de la  
philanthropie. Documento

biographiques soit aussi  
la valeur à environ 1000  
feuilles pour ces deux derniers  
objets; c'est dire que notre  
papier sera tout employé.  
Et ne c'est pas, c'est à  
dire si dans notre calcul  
vous avez compris les  
tirés à part mais repren-  
drons la question et je  
ne doute pas que nous accor-  
dions à telles les choses de  
bon accord entre nous, ainsi  
que nous l'avons toujours fait.  
Quant au transfert du  
"Décès", depuis le décès de  
votre Mme Fauville me per-  
donner ce cruel rappel la  
question a pour ainsi dire  
été toujours à l'étude pour  
moi. Le décès de votre fille  
aine, les incestes des deux fils  
de votre seconde fille à cause de

service militaire, puis  
la marche évidemment  
inexistante des choses chez  
vous, ont sans cesse  
entretenu en moi le souci  
d'avoir à transposer le journal  
ailleurs. Aussi ce transfert  
fut-il décidé au premier  
mot par l'amiel notre fils  
m'annonçant votre résolution  
de céder l'imprimerie et son  
propre départ. J'aurais osé  
nous parloz vaincus en attend-  
tant la confirmation par vous  
de votre retrait et  
l'achèvement de la brochure  
terminée.

Je souhaitai de fond  
de cœur que nous trouviez  
à réaliser nos affaires d'une  
façon sûre et promette et  
réaliser les choses en ce qui  
me concernait. Cependant

je ne puis rien changer à  
mes dispositions.

Je ne puis donc que  
vous reitter l'expression  
de mon désir de régler les  
choses de son accord entre  
nous, afin que nous con-  
servions mutuellement  
le meilleur souvenir de  
nos relations.

Après je vous prie de  
Madame, les parfaites  
civilités de faire la  
famille cent exemplaires  
du Mr. Marie Gadet à  
Document biographiques,  
2<sup>e</sup> les deux mille exemplaires  
livré de transition de M.  
Dallet. (ci joint lettre de  
M. Dallet à ce sujet.)